Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260202-202609-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 2 février 2026

Date de la convocation : 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le deux février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Loïc RAOULT, Laurent GUEGAN, Charlotte QUENARD, André CORBEL, Marie-Annick GUERNION-BATARD, Béatrice DUROSE, Jean-Yves LE JEUNE, Jacqueline BODIN-GAUTHO (arrivée à 19 heures 43), ~~Sylvie ROUSSEAU~~, Didier GUILLAUME, Gilles DUQUENOY, Laurent BERTIN, ~~Pascale COTTEN~~, Hervé LE SOUDER, Geneviève GOUJON, Nolwenn GUYONNET, Elodie JOUAN, Benjamin LUCO, Emmanuel FLEURY.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Sylvie ROUSSEAU qui a donné procuration à Loïc RAOULT
Pascale COTTEN qui a donné procuration à Béatrice DUROSE

Marie-Annick GUERNION-BATARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**19**
Nombre de présents	**:**	**17**
Nombre de votants	**:**	**19**

2026/09 Subventions 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions aux associations proposées par la commission des finances qui s'est réunie ce 2 février 2026.

Monsieur le Maire indique que la proposition soumise au Conseil municipal consiste à reconduire globalement les montants attribués en 2025, avec quelques ajustements ciblés.
Il précise qu'une subvention de 1 500 € est proposée au Comité de jumelage, en raison de l'accueil d'une délégation belge au printemps 2026.
Il ajoute qu'une aide de 150 € est proposée au CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), au titre des actions d'intérêt général menées sur le territoire.
Il indique également qu'une subvention est prévue pour l'association du Roha dans le cadre de l'organisation du Ciné plein air 2026 et de la manifestation « Fête des beaux jours ».
Monsieur le Maire précise que le montant global des subventions proposées s'élève à 56 249 €.
Il souligne par ailleurs qu'une évolution concerne la participation communale au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) d'Étables-sur-Mer. Celle-ci, calculée en fonction du nombre d'enfants de la commune fréquentant la structure, est portée à 34 095 €, soit une augmentation de 2 000 € liée à la fréquentation constatée.
Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a fait le choix de maintenir son niveau de soutien au tissu associatif.
Madame Béatrice DUROSE, Adjointe aux Associations, précise que cet accompagnement ne se limite pas aux aides financières directes, mais comprend également un soutien logistique important, notamment par la mise à disposition de salles, le prêt de matériel et l'intervention des services techniques.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260202-202609-DE

SUBVENTIONS 2026			
Associations	**Motif de la demande**	**Proposition faite par la Commission de Finances**	**Vote du Conseil Municipal**
ALAPE Lucie Aubrac	Fonctionnement	700,00 €	700,00
	Voyages forfait	500,00 €	500,00
A.P.E.L Sacré-Cœur	Fonctionnement	700,00 €	700,00
	Voyages forfait	500,00 €	500,00
Cap à cité	Centre de Loisirs	34 095,00 €	34 095,00
	Loisirs tous publics	8 589,00 €	8 589,00
Comité de jumelage		1 500,00 €	1 500,00
Comité des Fêtes	Feu d'artifice	1 000,00 €	1 000,00
UNC Sud Goëlo	Fonctionnement + avis décès presse	120,00 €	120,00
Amicale des Cols bleus	Fonctionnement	120,00 €	120,00
Société de Chasse	Fonctionnement	300,00 €	300,00
Football : Groupement jeunes Sud-Goëlo	Fonctionnement (délibération 2019/24 sbaa-cne)	1 200,00 €	1 200,00
	Financement emploi (délib 2019/24 sbaa-cne)	1 600,00 €	1 600,00
	Fonctionnement	2 000,00 €	2 000,00
SNSM	Fonctionnement	300,00 €	300,00
Voyages éducatifs : Ecoles primaires communales : 500 € / école et par an Collèges du canton : 5 € / jour et par enfant de Plourhan Durée : mini 2J et maxi 5J	Collège Stella-Maris : Séjour sportif (5 jours x 5 € x 9 élèves) = 225 € Séjour linguistique (5 jours x 5 € x 6 élèves) = 150 €	375,00 €	375,00
Ligue Contre le Cancer	Fonctionnement	100,00 €	100,00
Secours Catholique	Fonctionnement	100,00 €	100,00
Secours Populaire Sud Goëlo	Fonctionnement	250,00 €	250,00
Restos du Cœur	Fonctionnement	800,00 €	800,00
France Adot 22	Fonctionnement	50,00 €	50,00
Festival des Champs Son'Ic 2026	subvention	1 000,00 €	1 000,00
AFDMA - Accueil des Familles de Détenus en Maison Arrêt	Fonctionnement	50,00 €	50,00
CIDFF		150,00 €	150,00
Festival BD Saint-Quay-Portrieux		0,00 €	0,00
Association du Roha	Ciné plein air 2026 + fête beaux jours	150,00 €	150,00
TOTAL		56 249,00	56 249,00

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,
ACCORDE les subventions ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,

Loïc RAOULT